

M.

Feuillet - 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	33
Suppléants avec vote	0
Pouvoirs	2
Nombre de votants	35
Date de la convocation	06/05/2024
Certifié exécutoire le	21/05/2024
Date d'affichage	22/05/2024
Envoyé en préfecture le	22/05/2024

*Le treize mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, JENTY Philippe.*

**TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE:** BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOUCHOT Estelle, BOURDARIAS Sophie,

BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHEYPE Sandrine, COIGNAC Gérard, COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JAMILLOUX-VERDIER Simone, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, LE MEUR Marion, LELIEVRE Carla, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean Yves.

**SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE**

**SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE** : GAGE Pascal, LONGUET Jean-François, VERGNE Patrick.

**EXCUSES** : CHASSEING Daniel, COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie, MEUNIER Colette (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), TAVERT Gérard, VIGROUX SARDENNE Josiane.

**Secrétaire** : COIGNAC Gérard.

**69-202024 – Motion pour le conseil régional sur le positionnement de notre communauté.**

Le Président présente à l'Assemblée les critères retenus par l'Etat pour le nouveau classement des territoires en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) dont :

- Le maillage territorial à l'échelle des EPCI
- Le critère de densité (< à 41 hab. /km<sup>2</sup> mediane)
- Le revenu fiscal médian ≤ 23 160€

A l'échelle du département de la Corrèze, notre EPCI Vézère Monédières Millesources a :

- La plus faible densité de population : 10 hab. /km<sup>2</sup>
- Le plus faible revenu médian : 20 770 €
- Le taux de pauvreté de 19.3%

Compte tenu de ces éléments et connaissant la fragilité du territoire, le difficile accès aux services de base (*éloignement important des hôpitaux, de la police, et autres services*), la composition de l'emploi et la faible visibilité de son avenir, le Président insiste sur le fait que notre collectivité devrait pouvoir être positionnée comme une des plus fragiles de la région. Or la proposition de carte régionale classant les territoires selon leur fragilité socio-économique ne prend visiblement pas en compte la réalité de notre territoire.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à voix 35 pour, 0 contre, 0 abstention, décide**

- de solliciter le Président du Conseil Régional pour revoir la classification du territoire communautaire et l'inscrire comme un territoire particulièrement vulnérable en raison notamment à sa très faible densité (10 hab/km<sup>2</sup>), son faible revenu médian par habitant (20 770 €/an), son grand éloignement des services, sa très faible dynamique démographique, sa fragilité économique et agricole, son taux de pauvreté (19.3%) et le classer dans les zones de vulnérabilité forte.

- précise que l'état dans ses critères de classement des Zones de Revitalisation Rurale indique bien ces spécificités de la communauté de communes, ce qui ne traduit pas dans les faits la carte régionale de fragilité des territoires.

Fait à Treignac le 21/05/2024  
Le Président, Philippe JENTY

